



## Crucifères

### Avertissement No 17 – 28 août 2014

- **État de la situation** : journées chaudes et très peu ou pas de pluie; carences en molybdène, bore, azote et magnésium.
- **Mouche du chou** : présence généralement faible.
- **Altises** : actives à plusieurs endroits.
- **Chenilles défoliaitrices** : présence soutenue et traitements nécessaires à certains endroits.
- **Cécidomyie du chou-fleur** : captures variables, mais importantes dans certains champs; dommages observés.
- **Thrips** : faible activité, mais demeurez vigilant.
- **Pucerons** : activité soutenue dans certaines régions.
- **Limaces** : présence et dommages dans certains champs.
- **Maladies** : hernie des crucifères; rhizoctonie; nervation noire; taches alternariennes; mildiou et pourriture sclérotique.
- **Nouvelles homologations** : IPCO PIVOT 418 EC et TILT 205E contre le blanc dans les rutabagas.

## ÉTAT DE LA SITUATION

Depuis la semaine dernière, nous avons eu droit à des températures chaudes, dépassant 30 °C à plusieurs endroits, mais les précipitations se sont faites rares durant cette période. L'irrigation des crucifères s'est avérée nécessaire dans plusieurs régions. Les crucifères ayant bénéficié de cet apport d'eau, combiné aux conditions météorologiques favorables à leur croissance, se portent bien.

À la suite du manque d'eau, plusieurs carences minérales (bore, molybdène, azote et magnésium) se sont manifestées sur les plants de crucifères dans plusieurs régions. Pour corriger la situation, il est possible de faire des traitements avec ces éléments. Vérifiez les étiquettes des produits et auprès de votre conseiller horticole pour savoir s'il est possible de mélanger ces éléments et pour connaître les doses à appliquer sur les cultures. Pour plus d'information à ce sujet, consultez l'[avertissement No 04](#) du 29 mai 2014. De plus, il est important de fournir aux plantes une quantité d'eau suffisante pour optimiser leur croissance. Notons que lorsque le sol est sec, il est plus difficile pour les plantes d'absorber les minéraux nécessaires à leur croissance, car la mobilité de ces minéraux dans le sol est réduite.

## MOUCHE DU CHOU

La présence d'œufs de la mouche du chou est faible dans la majorité des régions. On observe une présence plus importante dans des champs de rutabagas de Lanaudière, où des traitements ont été nécessaires. Pour en connaître davantage sur la mouche du chou, veuillez consulter l'[avertissement No 02](#) du 16 mai 2014.

## **ALTISES**

Les altises ont été actives dans les régions de la Montérégie, de Lanaudière, de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Le temps chaud, sec et ensoleillé favorise l'activité de cet insecte. Des traitements ont été effectués ou sont prévus dans certains champs. Pour plus d'information au sujet des altises, veuillez consulter [l'avertissement No 02](#) du 16 mai 2014.

## **CHENILLES DÉFOLIATRICES**

Des collaborateurs de la Montérégie, de Lanaudière, de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches nous informent de la présence soutenue et importante de la fausse-teigne des crucifères et de la piéride du chou dans les champs de crucifères. Des traitements sont nécessaires afin de contrôler ces lépidoptères. Pour obtenir plus de renseignements sur la fausse-teigne des crucifères et la piéride du chou, consultez [l'avertissement No 05](#) du 5 juin 2014. Les observations de la fausse-arpenteuse du chou se font rares (voir au besoin [l'avertissement No 08](#) du 26 juin 2014 au sujet de cette chenille défoliatrice). Notons que les traitements sélectionnés contre les fausses-teignes des crucifères et les piérides du chou sont généralement aussi efficaces contre la fausse-arpenteuse du chou.

## **CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR**

Le nombre de captures de la cécidomyie du chou-fleur est important à certains endroits. Par contre, on observe toujours une variabilité des captures : dans certains champs, on note une augmentation tandis que dans d'autres champs, les captures sont faibles. L'expérience des dernières années nous montre que les populations sont généralement plus élevées en juillet, août et septembre. Les dommages causés par cet insecte sont toujours aussi présents et importants. Il faut se rappeler que toutes les crucifères peuvent être attaquées par cet insecte et que les dommages peuvent survenir même lorsque les captures sont faibles.

Plusieurs produits sont homologués pour intervenir contre cet insecte. Consultez [l'avertissement No 04](#) du 29 mai 2014 pour plus de renseignements sur la cécidomyie du chou-fleur ainsi que sur la stratégie d'intervention à utiliser contre ce ravageur.

## **THRIPS**

La présence des thrips est généralement faible dans la majorité des régions. Notons que cet insecte est particulièrement actif lorsque le temps est chaud et sec. Malgré leur faible activité cette semaine, il faut toutefois demeurer vigilant et inspecter vos champs afin d'intervenir avant qu'ils ne se cachent entre les feuilles de chou. Vous trouverez plus d'information sur les thrips dans [l'avertissement No 11](#) du 17 juillet 2014.

## **PUCERONS**

Les pucerons ont été actifs encore cette semaine dans la Montérégie, Lanaudière, la Capitale-Nationale et la Chaudière-Appalaches, et ce, dans plusieurs cultures de crucifères (rutabagas, brocolis et choux-fleurs). Des traitements sont en cours ou sont prévus afin de limiter les dégâts causés par cet insecte. Consultez [l'avertissement No 10](#) du 10 juillet 2014 pour obtenir de l'information sur les pucerons.

## LIMACES

On observe des dommages causés par ces mollusques sur des feuilles et des inflorescences de chou-fleur en Montérégie. On note aussi une présence soutenue dans la Capitale-Nationale. Pour plus d'information au sujet des limaces, consultez l'[avertissement No 15](#) du 14 août 2014.

## MALADIES

Les maladies sont toujours présentes dans les champs de crucifères. De nouveaux cas de **hernie des crucifères** ([avertissement No 08](#) du 26 juin 2014) nous sont rapportés dans certains champs de la Capitale-Nationale. La maladie est toujours présente dans les autres régions du Québec, mais demeure stable en général. La **rhizoctonie** ([bulletin d'information No 03](#) du 10 juin 2014) est toujours présente dans les champs déjà diagnostiqués avec la maladie, mais aucun nouveau cas ne nous est rapporté.

De nouveaux foyers de la **nervation noire** ([bulletin d'information No 03](#) du 10 juin 2014) sont observés dans Lanaudière dans des champs qui étaient déjà atteints de la maladie. De plus, on observe une augmentation de la maladie dans plusieurs champs porteurs de la maladie dans différentes régions.

On observe des **taches alternariennes** sur différentes crucifères, et ce, dans la majorité des régions du Québec. Dans certains cas, il y a augmentation de la présence de ces taches et des traitements sont en cours ou sont prévus. Consultez l'[avertissement No 12](#) du 24 juillet 2014 afin d'obtenir plus d'information sur ces taches.

Le **mildiou** est aussi présent dans plusieurs champs du Québec, mais demeure généralement stable. Par contre, on note une progression de la maladie dans la Capitale-Nationale sans toutefois que des dommages importants soient observés. Vous pouvez obtenir plus de détails sur le mildiou en lisant l'[avertissement No 07](#) du 19 juin 2014.

La **pourriture sclérotique** continue de progresser dans les champs porteurs de cette maladie, causant des dommages aux cultures dans certains champs. Consultez l'[avertissement No 14](#) du 7 août 2014 afin d'obtenir plus d'information sur cette maladie.

## NOUVELLES HOMOLOGATIONS (FONGICIDES)

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a récemment accordé de nouvelles homologations pour les fongicides IPCO PIVOT 418 EC et TILT 250E pour lutter contre le blanc dans les rutabagas. Consultez toujours les étiquettes des produits pour connaître tous les détails permettant leur bonne utilisation.

### IPCO PIVOT 418 EC

- Matière active : Propiconazole
- Groupe de résistance : 3
- Nouvelle homologation pour les rutabagas
- Ravageur visé : Le blanc
- Dose : 240 ml/ha (240 ml de produit dans au moins 200 litres d'eau par hectare, au sol)
- Délai de réentrée : 12 heures
- Délai avant la récolte : 21 jours
- Information générale : Effectuer deux traitements par saison : effectuer le premier traitement 50 jours après le semis et le deuxième traitement 20 jours plus tard. Appliquer le produit sur le feuillage végétal.
- Obtenez tous les détails sur l'utilisation du produit en consultant l'étiquette de ce fongicide (numéro d'homologation : [28219](#)).

## TILT 250E

- Matière active : Propiconazole
- Groupe de résistance : 3
- Nouvelle homologation pour les rutabagas
- Ravageur visé : Le blanc
- Dose : 400 ml/ha
- Délai de réentrée : 12 heures
- Délai avant la récolte : 21 jours
- Information générale : Faire deux applications par saison; la première 50 jours après le semis et la seconde, 20 jours plus tard. Appliquer au feuillage végétatif. Utiliser 200 litres d'eau à l'hectare.
- Obtenez tous les détails sur l'utilisation du produit en consultant l'étiquette de ce fongicide (numéro d'homologation : [19346](#)).

*Veuillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.*

### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Michèle Boudreau, agronome – Coordonnatrice  
Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL)  
Téléphone : 450 589-7313, poste 239  
Courriel : [m.boudreau@ciel-cvp.ca](mailto:m.boudreau@ciel-cvp.ca)

Mélissa Gagnon, agronome – Coavertisseuse  
Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ  
Téléphone : 450 589-5781, poste 5046  
Courriel : [melissa.gagnon@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:melissa.gagnon@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :  
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 17 – Crucifères – 28 août 2014